

Quelle formule pour quels remboursements ?

ChangerdeMutuelle.com



Nature des soins	Formules				
	Remboursements ATOLL SANTÉ en % du tarif de convention, dans la limite des frais réels engagés, y compris les remboursements du régime obligatoire (RO)				
	100	125	150	200	300
Hospitalisation					
Honoraires chirurgicaux	100 %	125 %	150 %	400 %	500 %
Maison de repos et de convalescence*	30 jours	30 jours	30 jours	60 jours	60 jours
Hospitalisation en secteur non conventionné**	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Transport du malade	100 %	125 %	150 %	200 %	Frais réels
Frais de salle d'opération	100 %	125 %	150 %	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	125 %	150 %	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier***	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Supplément chambre particulière	NON	50 €/j	65 €/j	100 €/j	Frais réels
Lit d'accompagnement enfant de moins de 12 ans	NON	20 €/j	25 €/j	35 €/j	Frais réels
Soins courants					
Consultations et visites de généralistes	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Consultations et visites de spécialistes	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Médecines naturelles (ostéopathes, chiropracteurs)	NON	47 €/an	62 €/an	78 €/an	103 €/an
Analyses, auxiliaires médicaux, radiologie	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Pharmacie					
Médicaments remboursés par le R.O.	100 %	100 %	100 %	Frais réels	Frais réels
Optique					
Verres, Montures, Lentilles (acceptés ou refusés par le R.O.)	52 €/an	100 €/an	150 €/an	215 €/an	309 €/an
Bonus fidélité (au bout de 3 ans révolus ou rachat à la souscription) Verres, Montures, Lentilles	+ 26 €/an	+ 40 €/an	+ 60 €/an	+ 80 €/an	+103 €/an
Chirurgie réfractive / par œil	52 €/an	100 €/an	150 €/an	215 €/an	309 €/an
Dentaire					
Soins	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Prothèses acceptées par le R.O.	100 %	150 %	180 %	220 %	300 %
Orthodontie acceptée par le R.O.	100 %	150 %	180 %	220 %	300 %
Bonus fidélité (au bout de 3 ans révolus ou rachat à la souscription) prothèses et orthodontie acceptées par le R.O.	+25 %	+35 %	+ 50 %	+75 %	+100 %
Prothèses refusées par le R.O.	NON	125 %	150 %	200 %	300 %
Implants dentaires	NON	NON	310 €/an	415 €/an	618 €/an
Plafond de remboursement prothèses dentaires et orthodontie	618 €/an	AUCUN	1 000 €/an	1 250 €/an	1 854 €/an
Spécial femmes					
Maternité (naissance ou adoption)	NON	129 €	155 €	206 €	309 €
Mammographie	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Échographie	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Ostéodensitométrie osseuse (remboursée pour les femmes de plus de 50 ans et une fois tous les 6 ans)	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Pilules contraceptives, traitements oestro-progestatifs, implants contraceptifs	NON	21 €/an	31 €/an	42 €/an	62 €/an
Spécial enfants					
Pédiatres, orthophonistes, orthoptie	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Consultation diagnostic en diététique (enfant - 12 ans)	NON	47 €/an	62 €/an	78 €/an	103 €/an
Spécial hommes					
Diagnostic prostate	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Autres prestations					
Sevrage tabagique	NON	21 €/an	31 €/an	42 €/an	62 €/an
Vaccins	NON	21 €/an	31 €/an	42 €/an	62 €/an
Orthopédie, appareillage, prothèse auditive	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Cures thermales (acceptées par le R.O.)	NON	125 %	150 %	200 %	300 %
Services					
Tiers payant généralisé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance santé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Prévention santé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Protection juridique médicale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

* Pour la maison de repos et de convalescence suite à une hospitalisation, prise en charge à hauteur de 100 % du tarif de convention, à l'exclusion de la chambre particulière.

** Pour l'hospitalisation en secteur non conventionné, prise en charge des honoraires chirurgicaux et des frais de séjour à hauteur de 100 % du tarif d'autorité.

*** Lorsque vous relevez du régime Alsace-Moselle, ce poste est pris en charge par votre régime obligatoire.

Aucun délai d'attente pour les formules 100 et 125.

Pour les formules 150, 200 et 300 :

- un délai d'attente de 6 mois pour les prothèses dentaires, les implants dentaires, l'orthodontie, les verres, montures, lentilles et la chirurgie réfractive.

- un délai d'attente de 9 mois pour la garantie maternité (naissance ou adoption).

Quelques définitions...

- ✓ **Régime obligatoire (RO) :** régime légal de protection sociale auquel vous êtes affilié.
- ✓ **Tarif de convention, d'autorité ou de responsabilité :** tarifs utilisés par les caisses des différents régimes obligatoires pour calculer le remboursement des honoraires et soins.
- ✓ **Ticket modérateur :** Fraction du tarif de responsabilité du régime obligatoire qui reste à votre charge.
- ✓ **Tiers payant :** Système permettant de ne pas faire l'avance des frais. Paiement direct des sommes dues par l'assuré au professionnel de santé ou à l'établissement de soins, par l'organisme assureur.



Des services exclusifs pour vous simplifier la vie

■ Le tiers-payant : ALMERYS

La Carte ALMERYS vous est remise **gratuitement**. Elle vous dispense de faire l'avance des frais couverts par Atoll Santé chez votre pharmacien, auprès des hôpitaux ou cliniques (après une demande de prise en charge auprès de Generali), chirurgiens-dentistes, opticiens, laboratoires d'analyse, radiologues... Vous ne payez que la part restant à votre charge.

■ La télétransmission : NOEMIE

Elle simplifie vos démarches administratives et accélère le processus de votre remboursement.

Un seul envoi suffit pour bénéficier des remboursements de la Sécurité Sociale et de ceux d'Atoll Santé.

■ PRÉVENTION SANTÉ

Un site unique de prévention santé créé exclusivement pour les clients de Generali. "agirpourmasante.com" est un site certifié par des professionnels de santé.

■ PROTECTION JURIDIQUE MEDICALE

Une assistance juridique médicale par téléphone pour répondre à toutes vos questions et défendre vos intérêts, mettant en cause le Corps Médical, un établissement de soins ou encore la Sécurité Sociale.

■ EUROP ASSISTANCE

Les services Europ Assistance quelle que soit la formule choisie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

✓ **Pour faire face aux problèmes quotidiens :** vous bénéficiez d'une aide ménagère si vous êtes hospitalisé ou pendant votre convalescence, d'un soutien scolaire pour vos enfants, d'une personne à votre domicile pour aller acheter vos médicaments.

✓ **En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours :** vous profitez de la location d'un téléviseur, des frais d'ouverture de la ligne téléphonique dans votre chambre d'hôpital, d'une garde de vos enfants à domicile...

✓ **Pour accompagner les femmes pendant et après leur maternité :** vous bénéficiez de l'aide d'une puéricultrice agréée, de 5 nuits d'hôtel si votre nouveau-né est hospitalisé, d'un Service Ecoute et Accueil psychologique qui vous permet de joindre des psychologues cliniciens 24h/24.

✓ **En cas d'immobilisation de votre enfant lorsqu'il est malade plus de 12 jours :** vous recevez une aide pédagogique à domicile.

